

Sujet : [INTERNET] Contribution Adret Morvan à l'enquête publique d'Avril-sur-Loire

De : Regis

Date : 25/09/2023 17:23

Pour : enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Contribution de l'association Adret Morvan

Les projets agrivoltaïques se multiplient dans le département sans cohérence ni attention aux populations. On laisse faire les investisseurs privés ou public dans le désordre le plus total, le plus souvent sans concertation sérieuse avec les habitants alors que ces projets ont un impact certain sur notre vie future comme dans ce projet d'avril-sur Loire ou une ferme est très proche du projet ainsi que plusieurs habitations.

Le sujet n'est pas de savoir si on est pour ou contre le solaire, l'éolien, la biomasse, mais bien de savoir comment on peut produire l'énergie que l'on consomme sur le territoire et avant tout comment on ne la consomme pas ! Savoir ce que le territoire peut produire, pour quelle organisation sociétale et quel objectif de consommation ? Pour quelles contraintes ? Pour quel impact sur l'environnement et la biodiversité ? Pour quel impact sur les autres activités économiques ? Pour quelle implication des citoyens dans les projets ?

L'ensemble de ces questions n'est jamais abordé alors que ce sont bien les réponses à ces questions qui seules peuvent permettre au citoyen responsable de juger de la pertinence des projets dans notre département et de ce projet à Avril-sur-Loire en particulier.

Notre association s'oppose donc à ce projet tant que les principes énoncés ci-dessus n'auront pas été mis en œuvre.

De plus, il se trouve que le périmètre du projet d'Avril-sur-Loire recouvre en partie une zone Natura 2000 et une zone humide comportant de nombreuses espèces protégées rendant cette localisation particulièrement mal choisie.

Par ailleurs le projet ne respecte pas les conditionnalités à l'implantation de projets agrivoltaïques définies par le SCoT du grand Nevers notamment au regard de la zone humide alors que les projets ne peuvent pas se situer en zone humide et de la zone Natura 2000 où la démonstration de non affectation des écosystèmes est loin d'être faite par le porteur de projet.

Notre association rend donc un avis négatif sur le projet pour l'ensemble de ces raisons.

Régis Lindeperg
Co-président

